

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00120

Numéro SIREN : 910 027 879

Nom ou dénomination : 2CH

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2024 sous le numéro de dépôt 1704



Rapport du Commissaire aux Apports  
sur l'apport en nature  
de Monsieur Christian CHOPARD

**S.A.S 2CH**

Société par Actions Simplifiée au Capital de 5.000€

Siège Social : 2 clos Becquet - 25500 LE BELIEU

RCS : BESANCON 910 027 879



Fiduciaire de revision comptable  
de conseil et de commissariat  
aux comptes



# S.A.S 2CH

## Rapport du Commissaire aux Apports sur l'apport en nature de Monsieur Christian CHOPARD

Monsieur l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée le 7 février 2024, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu par l'article L.227-1 et L.225-147 du Code de Commerce.

L'apport envisagé a été arrêté dans le projet du contrat d'apport qui nous a été transmis : apport de 495 parts sociales de la société **TREFLE INVEST S.A.R.L** (RCS BESANCON 789 897 279) appartenant à Monsieur Christian CHOPARD et représentant 33 % du capital de ladite société.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, l'intervention a été conduite sur la base des diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins au nominal des titres à émettre par la Société Bénéficiaire des apports, majoré de l'éventuelle prime d'apport.

### 1. Présentation de l'opération et description des apports

#### 1.1 Présentation de l'opération

Monsieur Christian CHOPARD promet d'apporter à la Société **2CH S.A.S** 495 parts sociales en pleine propriété de la société **TREFLE INVEST S.A.R.L** d'une valeur nette de 455 400 €.

La Société **TREFLE INVEST S.A.R.L**, est une société à responsabilité limitée, au capital de 15 000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le numéro 789 897 279, dont le siège social est fixé Zone commerciale Doubs Pontarlier 25300 DOUBS.

La Société **2CH S.A.S**, est une société par action simplifiée, au capital de 5 000 €, divisé en 500 actions de 10 euros chacune, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le numéro 910 027 879, dont le siège social est fixé 2 clos Becquet 25500 LE BELIEU.



## **Origine de propriété des titres apportés : 495 parts sociales de la société TREFLE INVEST S.A.R.L**

Monsieur Christian CHOPARD déclare être régulièrement propriétaire des parts sociales faisant l'objet du présent apport en contrepartie de son apport numéraire effectué lors de la constitution de la société en date du 13/12/2012.

### 1.2 Evaluation des apports

L'apport en nature a été évalué sur la base d'une valorisation en pleine propriété des parts sociales composant le capital de la société **TREFLE INVEST S.A.R.L** pour la somme de 455 400 euros correspondant à une valorisation de 33 % des titres de ladite société.

### 1.3 Rémunération des apports

En rémunération des apports en nature détaillés ci-avant d'un montant global de 455 400 euros, Monsieur Christian CHOPARD recevra 45 540 actions nouvelles de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune entièrement libérées, créées à titre d'augmentation de son capital.

### 1.4 Méthodologie d'évaluation

L'évaluation des parts sociales apportées a été établie par le Cabinet d'Expertise-Comptable AGILIANCE, sis à SAONE (25660) – 2 Rue de la Croix de Mission.

La valeur des titres **TREFLE INVEST S.A.R.L** retenue pour l'apport correspond aux capitaux propres revalorisés de la plus-value des titres des sociétés filiales qu'elle détient à 100 % à savoir :

- La société **LES 4 CHEMINS S.A.S** (RCS BESANCON 489 678 185)
- La société **LVC VALDAHON S.A.R.L** (RCS BESANCON 801 562 166)
- La société **LES SAUGES S.C.I** (RCS BESANCON 490 132 727)

La société LES 4 CHEMINS exploite un fonds dont elle est propriétaire. L'évaluation de cette société a donc consisté à valoriser son fonds de commerce en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

La société LVC VALDAHON est en cours de liquidation amiable, aucune valeur n'a donc été retenue pour sa valorisation.

Enfin, la société SCI LES SAUGES est une société immobilière disposant d'un terrain d'environ 12 000 m<sup>2</sup> et d'un bâtiment industriel et commercial sis à Doubs d'une contenance d' 1ha 20 a 96 ca qu'elle met en location. La revalorisation des titres s'est opérée sur la base d'une estimation immobilière, corrigée de l'IS sur la plus-value latente.



Dans ces conditions, la valeur de 455 400 euros a été retenue pour 33% des titres de la société **TREFLE INVEST**.

## 2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

### 2.1 Contrôle de la réalité des apports, de l'analyse des valeurs individuelles proposées dans le contrat d'apport

Nous avons procédé aux contrôles que nous avons estimés nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes pour :

- contrôler la réalité des apports ;
- analyser les valeurs individuelles proposées dans le contrat d'apport ;
- approcher directement la valeur de l'apport considéré dans son ensemble.

A ce titre, nos diligences ont consisté, pour l'essentiel, à :

- s'entretenir avec le conseil des sociétés concernées par l'opération d'apport afin de comprendre l'opération envisagée et le contexte dans lequel elle se situe et analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- analyser le projet d'apport ;
- examiner les modalités d'évaluation des apports ;
- obtenir une lettre d'affirmation de la part de Monsieur Christian CHOPARD, nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'évènement pouvant grever la valeur des titres de cette société.

Ces diligences ont été effectuées dans le cadre d'une intervention particulière ayant pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis ; elle ne constitue, en conséquence, ni une mission d'audit ni une mission d'examen limité.

Nous avons vérifié la consistance et la valorisation des éléments apportés afin de s'assurer de la prise en compte, dans l'apport, de l'exhaustivité et de l'existence des biens et droits retenus.

Les actifs apportés n'appellent pas de remarque particulière sur leur réalité ou la méthode de valorisation utilisée.

A l'issue des travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles d'affecter la valeur globale des apports proposés.

### 2.2 Vérification jusqu'à la date du rapport, de l'absence de faits ou événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports

Aucun fait de nature à remettre en cause la valeur des apports n'a été portée à notre connaissance, lors de la réalisation de nos diligences.



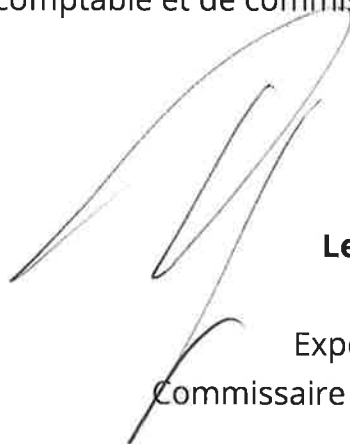
Cette mission prend fin avec le dépôt de notre rapport ; il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs, survenus éventuellement entre la date du rapport et la date de tenue des assemblées se prononçant sur l'opération.

### 3. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports nets s'élevant à 455 400 € ne semble pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire de l'apport.

**FAIT A BESANCON, LE 30 MARS 2024**

Le commissaire aux comptes  
**FIDUCIAIRE DE REVISION COMPTABLE DE CONSEIL  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes



**Le directeur général  
Pascal GAGNERET**

Expert-comptable DPLE  
Commissaire aux comptes inscrit

